



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Compte de gestion et compte administratif

Date de convocation : Le 17 avril 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	11	17

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET, M. Jean-Claude FOURNIER, Mme Sylvie SWAENPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Étaient excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK, Mme Valérie SYRATT à M. Alain KLEINPOORT, M. Vincent JEANNEKIN à M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT à Mme Zélie RENARD, M. Olivier MERCIER à Mme Jocelyne BRICHE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Jean-Luc WOUSSEN.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Il convient d'approuver les comptes 2025 (compte administratif, établi par le CCAS et son « double », le compte de gestion établi par le receveur municipal, qui a une fonction de contrôle et de conseil). Ceux-ci retracent, de manière comptable, ce que fut l'activité du CCAS en 2025.

Concernant le compte de gestion et le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2025, ceux-ci font apparaître :

- En fonctionnement :

Recettes réalisées :	1 233 397.45 €
Dépenses réalisées :	1 085 568.47 €
Résultat fin d'exercice 2025 :	147 828.98 €
+ Report de l'exercice 2024 :	183 418.79 €
Résultat global 2025 :	331 247.77 €

- En investissement :

Recettes réalisées :	18 686.87 €
Dépenses réalisées :	28 566.75 €
Résultat fin d'exercice 2025 :	- 9 879.88 €
+ Report de l'exercice 2024 :	280 193.42 €
Résultat global 2024 :	270 313.54 €

Les résultats seront affectés respectivement dans leur section lors du vote du budget supplémentaire.

Des restes à réaliser 2025 en investissement à hauteur de :

- Dépenses : 107 417,84 €. Ils seront couverts par le résultat au chapitre 001 de la section d'investissement.

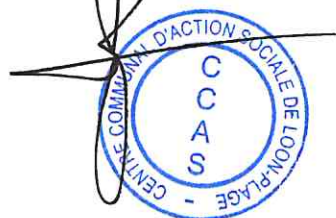
Il est proposé aux administrateurs d'approuver le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Adoption du budget primitif 2026

Date de convocation : Le 17 avril 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	11	17

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET, M. Jean-Claude FOURNIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Étaient excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK, Mme Valérie SYRATT à M. Alain KLEINPOORT, M. Vincent JEANNEKIN à M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT à Mme Zélie RENARD, M. Olivier MERCIER à Mme Jocelyne BRICHE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Jean-Luc WOUSSEN.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil d'Administration le 07 Avril 2026, et le débat qui s'en est suivi, ont permis d'arrêter les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2026 :

- Répondre aux sollicitations de plus en plus importantes au titre de l'Aide Sociale Facultative en direction des personnes les plus fragilisées, notamment au regard de la hausse des coûts de l'énergie.

- Innover dans un contexte financier qui impactera fortement les situations sociales individuelles.
- Adapter l'intervention du CCAS dans le domaine de l'insertion professionnelle à la fois dans un contexte de disparition des contrats aidés et de nombreuses créations d'emplois au niveau local dans les années à venir.
- Poursuivre une politique dynamique en faveur de l'accès au logement social, cependant contrainte par un contexte foncier peu favorable mais qui devrait connaître des évolutions positives dans les prochaines années (du fait des implantations industrielles à venir, de nombreux projets sont en gestation).
- Positionner les modes d'intervention du CCAS au regard de la numérisation croissante de la société.
- Inscrire la santé comme axe transversal à l'ensemble des actions du CCAS.
- Prendre en compte le vieillissement de la population et adapter les actions développées au profit des aînés (anticipation de la perte d'autonomie, prévention et lutte contre l'isolement, actions en faveur du maintien à domicile, appui aux aidants familiaux, ...).
- Continuer à proposer une offre d'animation de qualité à une population seniors en hausse.

La nomenclature M57 prévoyant la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, il est proposé de retenir ce pourcentage pour l'exécution du budget primitif 2026.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le BP 2026 et les modalités de mise en œuvre de la fongibilité des crédits pour cet exercice.

En fonctionnement, le BP 2026 s'équilibre à 1 521 897,77 €.

En investissement, le BP 2026 est voté comme suit :

Dépenses : 153 817,84 € :

- 46 400,00 € de nouveaux crédits
- 107 417,84 € de RAR 2025

Recettes : 296 113,54 € :

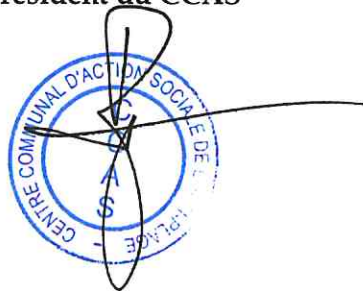
Soit en sur équilibre de 142 295,70 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Convention 2026 avec la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme

Date de convocation : Le 17 avril 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	11	17

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET, M. Jean-Claude FOURNIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Étaient excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK, Mme Valérie SYRATT à M. Alain KLEINPOORT, M. Vincent JEANNEKIN à M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT à Mme Zélie RENARD, M. Olivier MERCIER à Mme Jocelyne BRICHE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Jean-Luc WOUSSEN.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Depuis plusieurs années, la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme assure une permanence, au sein des locaux du Centre Communal d'Action Sociale, par la présence d'un conseiller à temps partiel.

Une convention de partenariat fixe les modalités tant pratiques que financières de ce partenariat. Elle prévoit qu'un 1^{er} acompte de 10 000 €, correspondant à environ 50% de la subvention annuelle, soit versé à la signature de cette dernière.

Le solde sera versé début 2027, au vu d'un état dressé par le comptable de la Mission Locale et tenant compte de la fluctuation du salaire de l'agent.

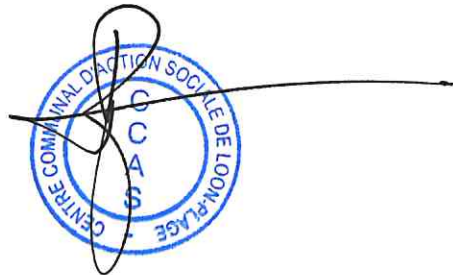
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Mr Le Président à signer cette convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Convention 2026 « paniers solidaires » avec l'AFEJI

Date de convocation : Le 17 avril 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	11	16

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET, M. Jean-Claude FOURNIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Étaient excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK, Mme Valérie SYRATT à M. Alain KLEINPOORT, M. Vincent JEANNEKIN à M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT à Mme Zélie RENARD, M. Olivier MERCIER à Mme Jocelyne BRICHE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Jean-Luc WOUSSEN.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



L'AFEJI, implantée à Loon-Plage par le biais de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du Westhoek, adhère au réseau national « Cocagne ».

Ce dernier pilote le programme qui vise à favoriser l'accès à une offre de légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des publics à faibles revenus.

Le CCAS de Loon-Plage développe depuis 2013 un partenariat avec l'AFEJI pour que des personnes, accompagnées par le CCAS, puissent bénéficier de cette action et mène,

en lien avec le Centre Socio Culturel, un travail autour du « bien manger » et de la nutrition.

Ce projet, vecteur de lien social pour des publics qui rencontrent des difficultés à allier équilibre budgétaire et équilibre alimentaire, s'inscrit pleinement dans la démarche globale « circuits courts » portée par la municipalité.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder à l'AFEJI une subvention de 2 300 euros au titre de l'année 2026 (même montant en 2025) et d'autoriser Mr Le Président à signer une convention avec l'association.

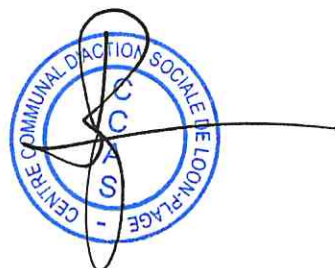
Mr. MERCIER Olivier ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à la majorité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS





**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE**

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Subvention 2026 au Centre Socio Culturel « ateliers cuisine au quotidien »

Date de convocation : Le 17 avril 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	11	16

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET, M. Jean-Claude FOURNIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Étaient excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL à Mme Aurélie HEBINCK, Mme Valérie SYRATT à M. Alain KLEINPOORT, M. Vincent JEANNEKIN à M. Didier NORMAND, M. Jean-Charles MILLIOT à Mme Zélie RENARD, M. Olivier MERCIER à Mme Jocelyne BRICHE, Mme Isabelle FERNANDEZ à M. Jean-Luc WOUSSEN.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.



Depuis 2013, le CCAS et le Centre Socio-Culturel travaillent en « mode projets » afin de permettre l'accès aux actions développées par le CSC à l'ensemble des usagers du CCAS, et non plus exclusivement aux personnes bénéficiaires du RSA, comme cela était le cas auparavant.

L'accent est mis sur des actions permettant de favoriser l'accès des familles à la santé, à la culture, à l'activité physique et aux loisirs.

Les actions proposées par le CSC ont pour objectif de répondre à la demande et de toucher un public plus large (ex : mise en œuvre, sous l'impulsion du CCAS et en partenariat avec l'AFEJI, de l'action « paniers solidaires », couplée avec les ateliers cuisine du CSC ; mise en œuvre d'un partenariat avec l'association Dk Pulse, ...).

Pour l'année 2026, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider l'octroi d'une subvention au CSC, d'un montant de 14 000 € (même montant en 2025).

Afin de faire évoluer cette action, un deuxième atelier, permettant d'intégrer de nouvelles personnes, a été créé en 2025. L'atelier initial, en alternance, avec le nouvel atelier, se déroule désormais une semaine sur deux.

Mme CHOQUET Pascaline ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

